

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **14 septembre 2020**

Décision n° **CP-2020-0023**

commune (s) :

objet : Soutien aux associations gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et aux associations intervenant dans le champ de la prévention santé

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la protection maternelle et infantile et modes de garde

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Vacher

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 28 août 2020

Secrétaire élu : Madame Lucie Vacher

Affiché le : mardi 15 septembre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mmes Frety, Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mmes Dehan, Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, MM. Seguin, Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Absents excusés : MM. Ray (pouvoir à Mme Brunel Vieira), Bub (pouvoir à M. Badouard), Mme Corsale (pouvoir à M. Gascon).

**Commission permanente du 14 septembre 2020****Décision n° CP-2020-0023**

commission principale : développement solidaire et action sociale

objet : **Soutien aux associations gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et aux associations intervenant dans le champ de la prévention santé**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la protection maternelle et infantile et modes de garde

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 25 août 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

**I - Contexte**

La présente délibération porte sur le soutien à deux types d'associations par la direction Santé PMI :

- associations gestionnaires d'EAJE, de moins de 6 ans et ayant un projet spécifique en direction des familles en difficulté et des enfants en situation de handicap,
- associations intervenant sur la santé préventive des enfants et leurs parents.

Le soutien à ces associations est en adéquation avec le projet métropolitain des solidarités (PMS) 2017-2022, adopté par délibération du Conseil n° 2017-2275 du 6 novembre 2017 :

- au titre de l'amélioration de la qualité d'accueil individuel et collectif de l'enfant - fiche action PMS n° 43,
- en termes de lutte contre les inégalités en santé,
- en tant que démarche transversale de promotion de la santé.

Ce soutien participe aussi aux synergies des politiques publiques dans le cadre du schéma de service aux familles (SAF) piloté par l'État et la Caisse d'allocations familiales (CAF), voté le 10 novembre 2016 (délibération n° 2016-1546) par le Conseil. Parmi les orientations opérationnelles de l'accueil du jeune enfant de moins de 6 ans, le SAF met l'accent sur l'adaptation de l'offre aux besoins des familles en situation de fragilité socio-économique et aux besoins des familles fragilisées par le handicap ou la maladie de l'enfant.

**II - L'accueil du jeune enfant, les actions soutenues en 2018 et 2019**

L'intervention en faveur de l'accueil du jeune enfant se confirme à travers le nombre d'enfants concernés, et la nature des difficultés auxquelles sont confrontés certains enfants et leurs parents.

Dans le contexte de la crise sanitaire, et compte-tenu des retours des partenaires au cours du premier semestre, si l'on se réfère aux données 2018, les associations soutenues par la Métropole de Lyon ont accueilli 4 206 jeunes enfants. Ces associations mènent des actions particulières en direction des enfants en situation de handicap ou en difficulté sociale. Sur ce plan, le bilan des actions 2018 fait ressortir l'augmentation du nombre d'enfants en situation de handicap, en difficultés sociales et de précarité :

- 228 enfants en situation de handicap lourd, contre 148 enfants identifiés en 2017 : autisme, déficience sévère, maladies génétiques, handicap psychomoteur, etc.,
- 529 enfants identifiés en difficultés sociales et précarité, contre 277 en 2017 : troubles du comportement, retard d'apprentissage du langage, contexte de violences conjugales, accueil d'urgence pour permettre l'accès à l'emploi ou la formation des parents.

L'accueil du jeune enfant permet aussi l'insertion sociale ou professionnelle des parents, et des mamans en particulier. En effet, l'essentiel des associations développe des actions transversales avec la direction Santé PMI, les acteurs de la santé, de l'insertion, de l'emploi et du logement, via les foyers de jeunes et les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS). En 2018, 268 enfants (+ 6% par rapport au nombre total d'enfants accueillis) ont été concernés par des parents et ou mamans en insertion. Ce chiffre est à prendre à la hausse puisque nombre de structures n'ont pas encore pu renseigner cet indicateur.

### III - Proposition de soutien pour 2020

#### 1° - EAJE et associations œuvrant pour les enfants en difficulté et en situation de handicap

Associations d'accueil du jeune enfant	Objectifs dans le PMS	Objectifs dans le SAF État-CAF	Subventions Métropole en 2019 (en €)	Subventions Métropole proposées en 2020 (en €)
1 - ADAPEI : association départementale des parents et amis de personnes handicapées mentales, gestion de la passerelle du sourire, Lyon 3°			6 185	6 100
2 - association de gestion et de développement des services, gestion EAJE, Lyon 5°			5 567	5 500
3 - Célestine, Lyon 2°- n'a pas déposé de dossier de demande de subvention en 2020	fiche action n° 43		2 651	0
4 - centre social de la Sauvegarde, gestion de Vanille et Chocolat, Lyon 9°	Améliorer la qualité d'accueil individuel et collectif de l'enfant		5 302	5 300
5 - centres sociaux de Givors, gestion de 2 EAJE			3 093	3 000
6 - la crèche Saint Bernard, 2 EAJE, Lyon 4°		SAF	6 185	6 100
7 - entraide protestante de Lyon, micro-crèche Chaudoudoux Lyon 7°	fiche action n° 14		6 185	6 100
8 - Mutualité du Rhône, gestion de micro-crèches, Lyon 9° et Lyon 3°	développer des actions de prévention précoce en périnatalité auprès des publics isolés et précaires		6 185	6 100
9 - Éveil matin, Lyon 2°			6 185	6 100
10 - SOS urgences mamans, Lyon 7°			620	620
11 - union familiale de Perrache, gestion le Cocon de Blandine, Lyon 2°			4 420	4 400
12 - micro-crèche Baby Némé, association Petit Némé, Villeurbanne			5 300	5 300
13 - Souris Verte, Lyon 7°			44 180	44 200
14 - Croix-Rouge française, Villeurbanne			17 670	17 000
15 - ODYNEO ex-association régionale des infirmes moteurs cérébraux (ARIMC), Lyon 9°.			33 577	33 500
<b>Total</b>			<b>153 305</b>	<b>149 320</b>

Les 3 associations spécialisées "handicap et ou difficultés sociales" : "Souris Verte", "Croix-Rouge française" et "ODYNEO ex-ARIMC", accueillent 32 % des enfants en situation de handicap et 14 % des enfants en difficulté sociale et de précarité.

## 2°- Associations intervenant dans le champ de la santé préventive, en prolongement et en complémentarité avec les missions portées par la direction Santé PMI

Les associations intervenant dans le champ de la santé préventive agissent à un niveau local ou d'agglomération, dans des domaines en lien avec les compétences de la direction Santé PMI. De ce fait, elles contribuent et viennent en renfort des politiques publiques de la Métropole. Leurs actions portent sur l'accueil, la prévention et l'accompagnement à la santé des enfants de moins de 6 ans, ainsi qu'aux adultes et parents concernés. Elles ciblent surtout les publics les plus en difficultés sociales ou en souffrance. Elles contribuent ainsi à la lutte contre les inégalités sociales en santé. De plus, leur inscription au sein du SAF, piloté par l'État et la CAF, en partenariat avec la Métropole, favorise la synergie des politiques publiques. En effet, nombre d'associations sont soutenues par ces partenaires pour répondre aux objectifs communs d'améliorer l'offre et la qualité de service aux familles.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de renouveler le soutien de la Métropole aux associations suivantes intervenant dans le champ de la santé préventive :

Associations participant aux politiques publiques Santé PMI	Enjeux et objectifs dans le PMS	Enjeux et objectifs dans le SAF État-CAF	Subventions Métropole en 2019 (en €)	Subventions Métropole proposées en 2020 (en €)
1 - Cabiria - Lyon 1 <sup>er</sup>	lutte contre les inégalités sociales en santé (ISS)	SAF	4 400	4 000
2 - Médecins du monde (MDM) - Lyon 1 <sup>er</sup>			5 360	5 000
3 - Croix-Rouge française action conduite par AJD en 2018 - Villeurbanne	coéducation parentale et implication dans les partenariats de la parentalité		3 000	3 000
4 - Association des collectifs enfants parents professionnel (ACEPP Rhône)			7 265	12 300
5 - Espace de prêt et de promotion du jouet - Oullins	égalité et accès à la culture dès le jeune âge	SAF	2 600	2 600
6 - Musigones - Lyon 3 <sup>e</sup>			1 200	1 200
7 - Galactée, accompagnement à l'allaitement - Lyon 7 <sup>e</sup>	fiche Action n° 14 développer des actions de prévention précoce en périnatalité auprès des publics isolés et précaires		800	800
8 - Jumeaux et plus Association du Rhône - Lyon 7 <sup>e</sup>			800	800
9 - Docteur Clown - Tassin la Demi-Lune			1 700	1 700

Associations participant aux politiques publiques Santé PMI	Enjeux et objectifs dans le PMS	Enjeux et objectifs dans le SAF État-CAF	Subventions Métropole en 2019 (en €)	Subventions Métropole proposées en 2020 (en €)
10 - Association française des centres de consultation conjugale (AFCC) - Lyon 1 <sup>er</sup>	fiche action n° 4 promotion des Centres de planification et d'éducation familiale (CPEF)	SAF	6 100	6 100
11 - Centre de la famille et de la médiation, ateliers paroles d'enfants de parents séparés - Lyon 2°		parentalité	2 070	2 000
12 - Association de lutte contre le sida (ALS) et pour la santé sexuelle : séances d'éducation à la sexualité en direction des jeunes accueillis dans les maisons d'enfants à caractère social (MECS) - Lyon 1 <sup>er</sup>		lutte contre les ISS	actions en direction des jeunes	2 000
13 - Accueil petite enfance - Lieu parole - APELIPA - Lyon 1 <sup>er</sup>	lutte contre les ISS	SAF parentalité	1 900	1 900
14 - La petite maison de Caluire - Caluire et Cuire			1 000	1 000
15 - FRISSE - femmes, réduction des risques et sexualité (nouvelle subvention) - Lyon 1 <sup>er</sup>	plan de lutte contre l'isolement lutte contre les ISS		8 000	8 000
16- ADES - Lyon 1er		prévention, promotion et éducation à la santé	25 380	25 000
17 - Association des bibliothèques des hôpitaux de Lyon et de sa région - Lyon 3°		promotion de la culture « hors les murs » et démarche d'aller vers	1 000	1 000
18 - CRESS : centre de recherche et d'Education Sport et Santé - Vénissieux		accompagnement des enfants en situation de handicap psychique à la pratique sportive	1 000	1 000
19 - JALMALV - Lyon 4°		culture palliative en fin de vie	500	1 000

Associations participant aux politiques publiques Santé PMI	Enjeux et objectifs dans le PMS	Enjeux et objectifs dans le SAF État-CAF	Subventions Métropole en 2019 (en €)	Subventions Métropole proposées en 2020 (en €)
20 - SPACEJUNK - Lyon 1 <sup>er</sup>		prévention et dépistage du cancer du sein, femmes QPV	1 000	1 000
21 - Docteur Clown - Tassin la Demi-Lune		soutien aux enfants hospitalisés		1 000
<b>Total</b>			<b>77 075</b>	<b>81 400</b>

Récapitulatif du total des subventions aux associations pour l'exercice 2020

EAJE et associations œuvrant pour les enfants en difficulté, et en situation de handicap	149 320 €
associations intervenant sur la santé préventive, en prolongement et en complémentarité avec les missions SPMI	81 400 €
<b>Total subventions 2020</b>	<b>230 720 €</b>

#### IV - Modalités de versement des fonds au profit des associations concernées

Pour les 3 associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 €, des conventions seront à passer avec la Métropole qui définissent, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions. Les 3 bénéficiaires sont :

- l'association Souris Verte, concernée par une subvention proposée de 44 200 €,
- l'association ODYNEO ex-ARIMC, ayant changé de dénomination le 1<sup>er</sup> juin 2018, et bénéficiant d'une subvention proposée de 33 500 €,
- l'association ADES concernée par une subvention proposée de 25 000 €

Pour toutes les autres associations concernées, figurant dans les tableaux ci-dessus, et bénéficiant d'une subvention inférieure à 23 000 €, la participation financière sera versée en une fois par la Métropole au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle elle est due.

Quel que soit le montant de subvention accordé, toutes les associations sont tenues d'adresser à la Métropole un bilan annuel précisant le nombre d'enfants accueillis en situation de handicap et le nombre d'enfants accueillis en difficultés sociales. L'ensemble étant rapporté au nombre total d'enfants accueillis dans chaque structure ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

#### DECIDE

##### 1° - Approuve :

a) - pour l'année 2020, l'attribution des subventions aux associations d'accueil du jeune enfant d'un montant de :

- 6 100 € au profit de l'ADAPEI, à Lyon 3°,
- 5 500 € au profit de l'association de gestion et de développement des services, gestion EAJE, Lyon 5°
- 5 300 € au profit de l'association centre social de la Sauvegarde, à Lyon 9°,
- 3 000 € au profit de l'association les centres sociaux de Givors pour la gestion de 2 EAJE, à Givors,
- 6 100 € au profit de l'association crèche Saint Bernard pour la gestion de 2 EAJE, à Lyon 4°,
- 6 100 € au profit de l'association entraide protestante de Lyon micro-crèche Chaudoudoux, à Lyon 7°,
- 6 100 € au profit de la Mutualité du Rhône, gestion de 2 micro-crèches, à Lyon 9° et Lyon 3°,

- 6 100 € au profit de l'association Éveil Matin, à Lyon 2°,
- 620 € au profit de l'association SOS urgences mamans, à Lyon 7°,
- 4 400 € au profit de l'association union familiale de Perrache, gestion le Cocon de Blandine, à Lyon 2°,
- 5 300 € au profit de l'association Petit Néméo micro-crèche Baby Néméo, à Villeurbanne,
- 44 200 € au profit de l'association Souris Verte, à Lyon 7°,
- 17 000 € au profit de la Croix-Rouge française, à Villeurbanne,
- 33 500 € au profit de l'association ODYNEO ex-ARIMC, ayant changé de dénomination,

b) - pour l'année 2020, l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations, intervenant en complémentarité et en prolongement des missions de la direction Santé PMI dans le champ de la prévention santé :

- 4 000 € au profit de Cabiria, à Lyon 1<sup>er</sup>,
- 5 000 € au profit de l'association Médecins Du Monde, à Lyon 1<sup>er</sup>,
- 3 000 € au profit de l'association Croix-Rouge française, à Villeurbanne,
- 12 300 € au profit de l'association ACEPP, à Lyon 3°,
- 2 600 € au profit de l'espace de prêt et de promotion du jeu, à Oullins,
- 1 200 € au profit de l'association Musigones, à Lyon 3°,
- 800 € au profit de Galactée accompagnement à l'allaitement, à Lyon 7°,
- 800 € au profit de l'association jumeaux et plus association du Rhône, à Lyon 7°,
- 2 700 € au profit de l'association Docteur Clown, à Tassin la Demi-Lune,
- 6 100 € au profit de l'association française des centres de consultation conjugale, à Lyon 1<sup>er</sup>,
- 2 000 € au profit du centre de la famille et de la médiation, à Lyon 2°,
- 1 000 € au profit de l'association ALS, à Lyon 1<sup>er</sup>,
- 1 900 € au profit de l'association Accueil petite enfance-Lieu parole-APELIPA, à Lyon 1<sup>er</sup>,
- 1 000 € au profit de l'association La petite maison de Caluire, à Caluire et Cuire,
- 8 000 € au profit de l'association Frisse, à Lyon 1<sup>er</sup>,
- 25 000 € au profit de l'association ADES, à Lyon 1<sup>er</sup>,
- 1 000 € au profit de l'association des bibliothèques des hôpitaux de Lyon et de sa région, à Lyon 3°,
- 1 000 € au profit de l'association centre de recherche et d'Education Sport et Santé, à Vénissieux,
- 1 000 € au profit de l'association JALMALV, à Lyon 4°,
- 1 000 € au profit de l'association SPACEJUNK, à Lyon 1<sup>er</sup>,

c) - les conventions à passer entre la Métropole et les associations Souris Verte, ODYNEO ex-ARIMC, et ADES définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 230 720 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 - chapitre 65 - opérations n°0P35O3508A, soit 200 720 €, et n°0P32O3581, soit 30 000 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 15 septembre 2020.**